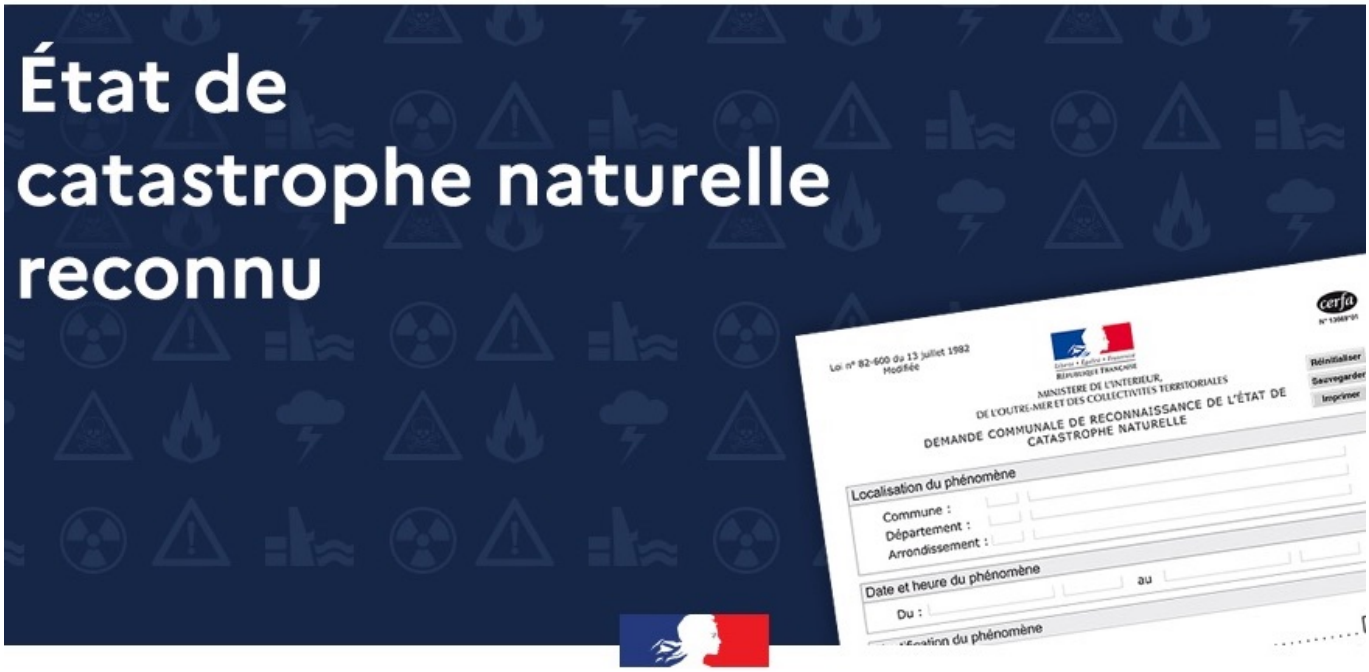
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 2 janvier 2023

6 communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle



Un arrêté interministériel, qui a été publié au Journal officiel, a reconnu six communes de Vaucluse comme étant en état de catastrophe naturelle. Parmi elles, il y a Valréas au titre des inondations et coulées de boue survenues dans le département lors des intempéries de septembre 2022, et les communes de Buisson, Mornas, Pertuis, Piolenc et Sérignan-du-Comtat au titre des inondations et coulées de boue survenues dans le département lors des intempéries de novembre 2022.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au lundi 9 janvier pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

V.A.